

NOM et Prénom hébergeur : .....	NOM de l'hébergement : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
Tél : .....	Nombre de chambres : .....
Courriel : .....@.....	Capacité : .....

Pour les hébergements sans classement ou en attente de classement (hôtels, meublés, résidences de tourisme, villages de vacances) sauf hébergement de plein air, le tarif réel proportionnel de la taxe de séjour à un **pourcentage** par personne de la nuitée, **plafonné à un tarif fixé par la loi.**

<b>Le tarif de la taxe de séjour est de</b>	<b>Le tarif plafond est de</b>	<b>Taxe additionnelle départementale</b>
2,50%	2,30 €	10%
du prix HT de la nuit par occupant		

Date D'arrivée	Date de Départ	A Nombre de nuits du séjour	Prix de la nuit	Nbre total de pers.	B Assujettis* non exonérés (Adultes)	Mineurs	Saisonniers	Hébergement ou relogement d'urgence	C Nb de nuitées X assujettis non exonérés	D Tarif de la taxe de séjour par personne + taxe additionnelle	Montant de la taxe de séjour collecté pour le séjour, taxe additionnelle comprise C x D	Si géré par agence ou plateforme, merci de préciser l'intermédiaire ou l'opérateur ↓
Exemples de calculs												
03/07/2021	10/07/2021	7	80	5	2	3			14	0,44	6,16	Agence "X"
03/07/2021	06/07/2020	3	90	4	2	2			6	0,62	3,71	Plateforme "Y"
									0	#DIV/0!	#DIV/0!	
									0	#DIV/0!	#DIV/0!	
									0	#DIV/0!	#DIV/0!	
									0	#DIV/0!	#DIV/0!	
									0	#DIV/0!	#DIV/0!	
									0	#DIV/0!	#DIV/0!	
*conformément à l'article L2333-29 du CGT, "la taxe de séjour est établie sur les personnes assujetties qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elle sont redevables de taxe d'habitation".								<b>TOTAL NUITÉES</b>	20	<b>TOTAL €</b>	#DIV/0!	

**Si vous n'avez pas effectué d'hébergement, merci de bien vouloir cocher la cas correspondante :**

Pas de location cette année                       Plus de location (usage personnel, famille, etc.)  
 Vendu (nom et adresse du nouvel acquéreur - joindre copie de l'acte notarié de vente ou attestation)

A renvoyer **avant le 5 septembre 2021** suivant une copie signée de ce registre à : Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**Mairie - Bd Victor Hugo - Service Taxe de séjour - 11430 GRUISSAN**

**Protection des données personnelles : se référer au verso du présent feuillet →**

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Gruissan. Les destinataires de ces données sont le service Taxe de Séjour.

Les données sont conservées pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2022.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par courriel à [contact@ville-gruissan.fr](mailto:contact@ville-gruissan.fr)